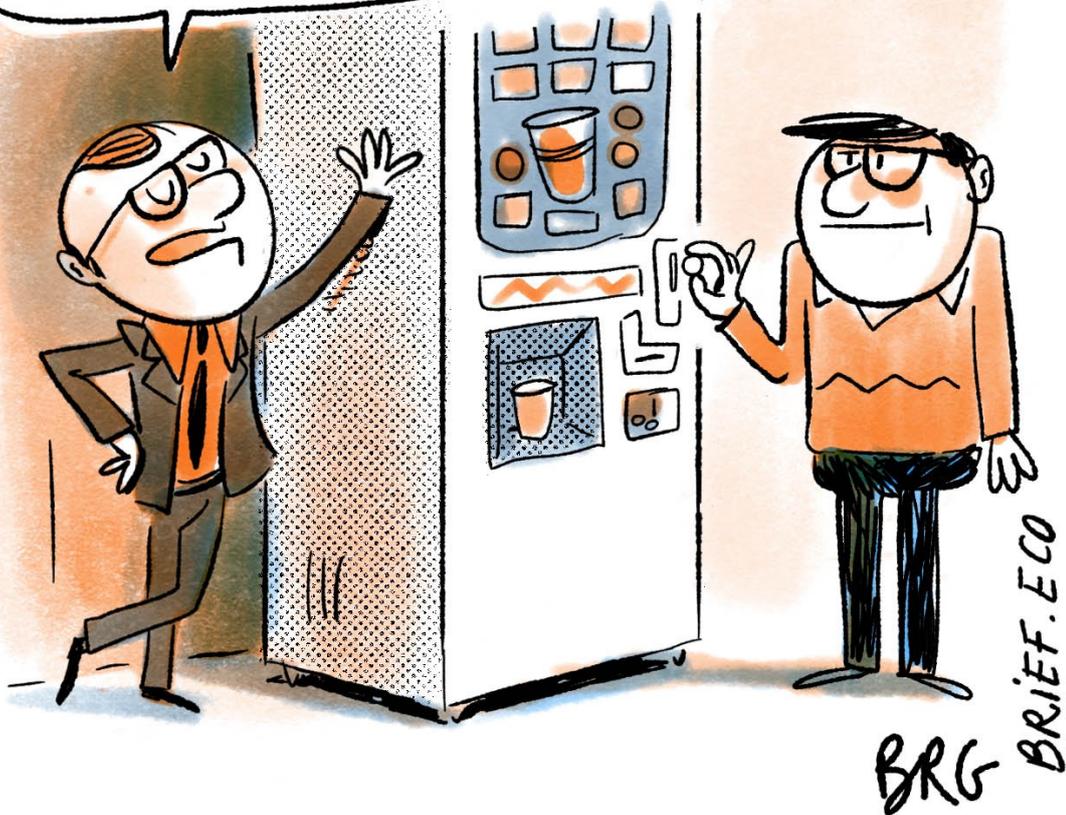


L'impôt sur le revenu

Impôt à la source

Les entreprises feront la collecte

C'est votre nouvelle machine à café. Et en plus elle prélève l'impôt à la source.



L'impôt sur le revenu

Présent dans la quasi-totalité des pays du monde, l'impôt sur le revenu est une source de recettes pour les États et aussi le plus souvent **un outil de politique économique pour la réduction des inégalités**.

L'ACTU

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé [en septembre 2018] que l'impôt sur le revenu serait bien prélevé à la source à compter du 1er janvier, mettant un terme à plusieurs jours d'incertitude sur la poursuite de cette réforme. L'an prochain, l'impôt s'appliquera sur les revenus de l'année en cours, et non plus sur ceux de l'année précédente. Il sera directement déduit du salaire, des pensions de retraite, des indemnités chômage ou maladie. Les contribuables ayant un crédit d'impôt récurrent (emploi à domicile, garde d'enfant, etc.) bénéficieront dès le 15 janvier d'un acompte de 60 %. Cette réforme de la collecte de l'impôt vise, selon le gouvernement, à mieux accompagner les Français dans leurs « changements de situation », en supprimant le décalage entre la perception du revenu et le paiement de l'impôt correspondant. 16,3 millions de foyers ont acquitté l'impôt sur le revenu (IR) en 2017, selon les chiffres de la Direction générale des finances publiques.

Tous les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui regroupe 36 pays parmi les plus industrialisés du monde, appliquent la retenue à la source, à l'exception de la France et de la Suisse.

L'ÉCLAIRAGE

Quand l'impôt sur le revenu a-t-il été créé en France ?

En 1791, l'Assemblée constituante supprime les impôts de l'Ancien Régime et en crée de nouveaux sur les terrains, la rente et le profit, les bénéficiaires industriels et commerciaux. En 1894, le socialiste Jean Jaurès défend l'idée d'un impôt personnel et progressif, qui viendrait « corriger une sorte de progression automatique et terrible de la puissance croissante des grands capitaux ».

Alors que le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie ont déjà instauré **l'impôt sur le revenu**, le membre du Parti radical Joseph Caillaux, ministre des Finances, en propose la **création en 1907** et la fait voter par le Parlement en 1914. Il le présente comme « un impôt patriotique qui va permettre à la France de mieux mener la guerre contre l'Allemagne », rappelle dans un ouvrage sur l'histoire des impôts la journaliste Joëlle Porcher.

En 1945, le *quotient familial*, un avantage fiscal progressant avec le nombre d'enfants présents dans un foyer, est créé. L'IR taxe l'ensemble des revenus – salaires, pensions de retraite, allocations chômage, indemnités maladie, plus-values, etc. – des personnes physiques dont le domicile fiscal est situé en France. Ses recettes sont affectées à l'État.

En quoi consiste un impôt dit progressif ?

En France, l'impôt sur le revenu est *progressif* : les taux d'imposition augmentent avec les revenus. L'objectif est de réduire les inégalités.

Pour comprendre cette idée, imaginons Jean et Paul, deux contribuables dont les salaires respectifs de 2 000 et 4 000 euros sont taxés à 20 %. Après impôt, Jean dispose de 1 600 euros et Paul, de 3 200 euros, l'écart entre leurs revenus est toujours de un à deux. Cette **fiscalité appliquant un taux forfaitaire unique, appelée « flat tax »** en anglais, ne corrige pas les inégalités. Maintenant, imaginons que le taux d'imposition soit de 20 % jusqu'à 2 000 euros, puis de 40 % au-delà. Après impôt, l'écart de

revenus se resserre entre Paul, à qui il reste 2 800 euros, et Jean, qui dispose de 1 600 euros. Ce **système fiscal, dit progressif, réduit donc les inégalités.**

À l'exception de la République tchèque et de la Hongrie, tous les États membres de l'OCDE ont recours à un barème progressif. En France, l'impôt sur le revenu repose sur un barème à cinq tranches, dont la première correspond à un taux d'imposition nul. En 2017, 43 % des foyers français ont payé l'impôt sur le revenu, selon la Direction générale des finances publiques.

Comment sont fixés les taux d'imposition ?

En matière de fiscalité, **l'enjeu pour un gouvernement est de trouver la *taxation optimale***, celle qui **permet de prélever des recettes suffisantes sans décourager les agents économiques** (ménages et entreprises).

Dans son « Traité d'économie politique » publié en 1803, l'économiste français Jean-Baptiste Say estime qu'un « **impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte** » en décourageant la création des revenus et qu'à l'inverse, un impôt modéré peut augmenter les recettes du fisc en encourageant le travail. Cette idée est modélisée en 1974 par l'économiste américain **Arthur Laffer et sa courbe** selon laquelle à partir d'un certain taux d'imposition, les recettes fiscales commencent à diminuer.

« **Le taux de taxation optimale n'a jamais été défini précisément et il n'est sans doute pas le même pour tous les pays**, explique à Brief.eco Sarah Perret, économiste au Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE. Une taxation élevée peut avoir des effets de désincitation moins prononcés dans les pays où il y a une forte préférence pour la redistribution et une plus forte aversion aux inégalités. » En Suède, par exemple, le taux de l'impôt sur le revenu atteint 57,1 % pour la tranche de revenus la plus haute. Cependant, dans les pays de l'OCDE, le taux d'imposition moyen sur la plus haute tranche de revenus est passé de 66,8 % en 1981 à 41,7 % en 2010, un niveau auquel il s'est maintenu depuis.

POUR ALLER PLUS LOIN

Prélèvement à la source.

La Direction générale des finances publiques a mis en ligne une vidéo didactique d'un peu plus de deux minutes présentant la réforme du prélèvement à la source. Elle explique comment fonctionnera sa collecte pour les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, les bailleurs et les travailleurs indépendants.

Calcul de l'IR.

Dessine-moi l'éco, une série de vidéos pédagogiques, détaille dans un épisode de trois minutes comment est calculé l'impôt sur le revenu. En partant de l'exemple d'un couple avec deux enfants dont le revenu s'élève à 40 000 euros, la vidéo explique les notions de progressivité, d'assiette fiscale et de barème. Attention : elle a été mise en ligne en mai 2013, avant la réforme de 2014 qui a fait passer le barème de six à cinq tranches.

Évolution de l'impôt sur le revenu.

L'Institut des politiques publiques, un organisme indépendant d'évaluation des politiques publiques, a mis en ligne en juillet 2014 un passionnant document de sept pages retraçant l'histoire de l'impôt sur le revenu depuis son instauration en 1914. Il revient sur la baisse, depuis 1986, des recettes de l'IR, qui est compensée par la hausse d'autres prélèvements, notamment la contribution sociale généralisée (CSG).

Source: <https://www.brief.eco/>